



## Pas de nouvelles de creanciers depuis des années

Par **sylvainfiev69**, le **19/02/2010 à 21:18**

Bonjour,  
je n'ai plus de nouvelles de créanciers (financo, lcl, accord) à qui je dois de l'argent pour des crédits à la conso depuis plusieurs années (4 ou 5 pour financo je crois). Existe-t-il un genre de prescription ou autre chose pour faire annuler la dette? À préciser: ils ont fait partie d'un dossier de surendettement devenu quaduc suite au non respect des échéances. Mais je le répète, pas de nouvelles depuis un long moment.

Par **Marion2**, le **19/02/2010 à 21:31**

Bonsoir,

S'il n'y a pas de titre exécutoire, il y a prescription au bout de 2 ans.

Donc, ne faites rien pour l'instant. Attendez de voir si on vous réclame quelque chose. À ce moment-là, vous revenez nous voir, il faudra envoyer un courrier recommandé AR.

Cordialement.

Par **sylvainfiev69**, le **20/02/2010 à 10:03**

merci pour votre reponse mais quest ce qu un titre executoire exactement?

Par **Marion2**, le **20/02/2010** à **11:37**

Bonjour sylvain,

Un titre exécutoire est une injonction faite par un tribunal et qui indique qu'un huissier est mandaté pour intervenir afin de récupérer les sommes dues

Bonne journée.

Par **sylvainfiev69**, le **20/02/2010** à **15:39**

merci de votre reponse,M. PASCAL